

Comité de Pilotage CIC-CIB

Jeudi 2 avril 2015

Relevé de décisions

Matinée : CIC en académies

Suivi de la réalisation du PAM CIC Etat 2014-2016

Retour sur l'évaluation du contrôle interne comptable ministériel 2014 (NEC 2014)

Décision 1 : diffusion de la NEC 2014 au réseau CIC académique

(action DCISIF : envoi par courriel mensuel au réseau CIC en avril – réalisé)

Retour sur les séminaires inter-académiques, les actions de conduite du changement pilotées par la DAF

Décision 2 : organisation d'actions de partage d'expérience au sein du réseau des référents promoteurs CIC (en particulier, question de la formation « conduite du changement pour le déploiement du CIC ».

(action DCISIF : à réaliser avant la rentrée selon des modalités à définir)

Décision 2' : les actions de renforcement du réseau « formation à la conduite du changement » (ESEN, juin 2015) et « séminaires interacadémiques » ont pour public prioritaire les référents techniques CIC

Suivi national du déploiement du CIC au travers de l'application G2P

Décision 3 : deuxième remontée d'enquête CIC dans G2P au 7 septembre 2015, incluant :

- **Des informations sur la gouvernance et le pilotage CIC académiques (modèle de document synthétique à construire)**
- **Le résultat des « revues qualité » sur le processus « bourses de l'enseignement scolaire » (taux d'erreur constaté)**

Celle-ci permettra d'analyser l'atteinte de l'objectif à la rentrée 2015 d'atteinte du « socle CIC ».

(action DCISIF : note détaillant les modalités de l'enquête de septembre 2015- cible fin juin 2015)

Discussions et engagements liés à cette décision :

- Enjeu collectif de « passer un cap » par rapport au schéma actuel d'enquête sur le déploiement du CIC qui est purement déclaratif. Ceci nécessite un travail de revue des Référentiels de CIC et en particulier des « protocoles d'évaluation » qui sont très perfectibles (action DCISIF – première série d'adaptation septembre 2015)
- Point d'attention relatif à l'articulation entre G2P et les dispositifs de gestion électronique des documents des académies. Les deux outils ne doivent pas se « chevaucher ».
- Le bon usage de G2P implique une stabilité de la base de données. Aussi, aucun nouveau référentiel de CIC ou modification de référentiel ne doit être diffusé en dehors de la période de août- fin septembre de chaque année.

Décision 4 : l'accès aux données de G2P est réservé en administration centrale aux DCISIF et bureau DAF C3 de la DAF. La diffusion de documents enregistrés dans G2P par une académie est subordonnée à l'accord des référents de celle-ci.

Précision du référentiel « indemnités servies en établissements » suite au récent jugement du TA de Rennes confirmant que la pratique n'est pas réglementaire

Décision n°5 : mise à jour du référentiel en faisant mention du jugement (action DAF C3/DCISIF)

Suivi du plan d'action CIC au niveau de l'administration centrale

Décision 6 : installation d'un « comité de suivi CIC » avant mi-juin pour s'assurer de la mise en œuvre des actions dites « de niveau administration centrale ». Un compte-rendu du comité de suivi sera présenté au prochain COPIL CIC-CIB.

Présentation des principes de CIC / Paie à Orléans-Tours, en particulier des requêtes développées pour renforcer la qualité des processus. Celles-ci permettent notamment la construction du « tableau de bord de la chaîne retour-paie ». Des travaux de mutualisation de ces requêtes sont en cours (DAF C3/DNE) en cible d'une mise à disposition à la rentrée 2015.

Après-midi : autres périmètres du contrôle interne financier

Présentation de la démarche de contrôle interne financier entourant le processus « subventions pour charges de service public aux opérateurs » (DAF B3 / DGESIP B2-1). Elle aboutira à la construction d'un référentiel de contrôle interne.

Suivi de mise en œuvre des plans d'action ministériels.

Contrôle interne budgétaire : présentation de l'avancement des travaux

Décision 1 (périmètre) : décalage en octobre du lancement des travaux « cartographie des risques » pour le P231 « vie étudiante » (à intégrer dans la mise à jour du PAM, courant septembre)

Décision 2 (périmètre) : modification du format de livrable pour le P139 « enseignement privé hors-Titre 2 » (documentation de la « brique de budgétisation » principale plutôt que construction d'une cartographie des risques)

Décision 3 (méthodologie) : validation du « cycle de vie » d'une cartographie des risques budgétaires majeurs :

- Durée de vie de deux ans (actualisation en N+1 ; refonte en N+2)
- La séquence de construction d'une cartographie des risques budgétaires majeurs est la suivante : Entretien > Fiche de risque > Evaluation des risques (atelier de cartographie) > Atelier d'approfondissement de risque > Plan d'action > Actualisation de la cartographie
- Une activité infra-annuelle de suivi des risques prioritaires est organisée. Elle se matérialise sous la forme de rédaction de « fiches incidents » tous les six mois sous la responsabilité d'un acteur désigné par risque. Le dispositif est animé par le DCISIF

Présentation des exercices de cartographie des risques budgétaires

Présentation des travaux « CIB – prévision exécution masse salariale et emplois » en académie

Présentation des enjeux de fiabilisation de la comptabilité budgétaire

Décision 4 : ouverture d'un chantier CBCM-DAF d'analyse du niveau de **fiabilité de la comptabilité budgétaire** pour les thèmes suivants « subventions aux EPLE », « Bourses enseignement supérieur – hors BCS » (périmètre à préciser avec la DGESIP, action DCISIF), « versements aux établissements publics nationaux au niveau déconcentré ». Le premier thème est prioritaire.

Le CBCM insiste sur l'enjeu de sécurisation du suivi de l'exécution budgétaire (en particulier : procédures au sein de la DAF)

Contrôle interne financier des établissements publics nationaux

Présentation du retour d'**enquête sur le niveau de déploiement du CIC** au sein des établissements ESR et d'exemples de cartographie de risques d'établissements (DAF B2)

Décision 5 : transmission du rapport (date à définir) à la Cour des Comptes. Transmission de la base de données à la DGESIP (opportunité d'employer les données dans le cadre des procédures d'analyse des risques financiers des établissements). Transmission aux CBA de la liste des établissements n'ayant pas répondu ou affichant un niveau de maturité faible (« niveau 1 »)

Le CBCM propose de prévoir pour les entités qui exercent la tutelle (ministères, contrôleurs budgétaires), un temps d'échanges (au moins une fois par an) avec les organismes pour approfondir les discussions sur les éléments du contrôle interne. Ce temps d'échanges pourrait se baser sur les résultats de l'enquête annuelle et se tenir lors des pré Conseils d'administration du printemps

Echanges sur le contrôle interne budgétaire en établissements.

Information : une démarche de cartographie des risques budgétaires majeurs est en cours à l'AMUE, avec l'appui méthodologique de la DAF du MENESR.

<u>Émetteur(s) :</u>	Laurent PELLEN	DCISIF
<u>Présent(s) :¹</u>	Pierre-Laurent SIMONI Liliane COLAS Hélène LUCIANI Olivier BLANCHARD Damien ROUSSET Jean-Philippe TREBILLON Lolita DA SILVA Stéphanie SOURDILLE Laure BATALLA Marina BIHI David LABROUSSE Laurent PELLEN Pascal TEISSEBRE	DAF adjoint DAF/A2 DAF/A3 DAF A4 DAF B1 DAF B2 DAF B2 DAF B3 DAF/C3 DCISIF DCISIF DCISIF DCISIF
	Jean-Luc PAIN Christine REBEILLARD Bruno VITEL	SCBCM/DCM SCBCM/DCM SCBCM/DCM
	Laure VAGNER SHAW	SG/MCIMR
	Isabelle OGER Françoise RISS	SAAM D SAAM/SDLAC
	Murielle LAVELLE-CASSANO Dominique THOMAS	DNE/BAGCG DNE/B
	Pascal MAROTO	DGESCO
	Frédéric FOREST Cécile DRAYE Didier ROUX Rima PETIT	DGESIP DGESIP DGESIP DGESIP
	Sylvie AMBLARD	DGRI SPF COB1
	Edouard CLAVIJO	DGRH/D2
	Pascal FILIPOWSKI Jean MERPILLAT Frédérique SALSMANN Régine CANDOR Valérie PINSET Pierre ARENE Bruno GARNON Tanguy CAVE Sylvain GRU Déborah BE Catherine DEMEZ	<u>Académie(s) de :</u> Amiens Bordeaux Bordeaux Lille Lille Lyon Orléans-Tours Rennes Rennes Versailles Versailles

¹ Liste des participants au comité le matin et/ou l'après-midi